

Sacs plastiques : Le vote de la commission ENVI loin d'être ambitieux pour Surfrider

Bruxelles, 11 mars 2014. Lors du vote lundi soir sur les sacs plastiques, les eurodéputés de la commission Environnement (ENVI) ont manqué d'ambition en n'améliorant pas de façon significative la proposition déjà très légère de la Commission européenne pour réduire la consommation de sacs plastiques en Europe. Cette décision met en péril le respect des engagements pris d'arriver à une réduction significative des déchets marins et à un « bon état écologique » des eaux marines européennes. Elle compromet également la transition vers une économie circulaire reposant sur une utilisation efficace des ressources.

Les eurodéputés de la commission ENVI avaient lundi une occasion unique de s'attaquer au problème des sacs plastiques -source croissante de pollution du milieu naturel et notamment marin- en votant pour un objectif de réduction de 80% des sacs plastiques à usage unique d'ici deux ans. Une mesure envisagée par la Commission Européenne dans son étude d'impact et reprise dans le projet de rapport Auken. Au lieu de cela, leur choix s'est porté vers un objectif de réduction de, seulement, 50% sans aucune contrainte imposée à terme pour l'interdiction de tous les sacs en plastique à usage unique en Europe ; un point qui tenait à cœur à l'association Surfrider Foundation Europe ainsi qu'à vingt autres associations environnementales et de consommateurs comme elles l'avaient indiqué dans une déclaration envoyée aux députés, et divulguée lundi. Cet objectif de 50%, voté lundi, est loin d'être suffisant pour favoriser la réduction effective des sacs plastique à usage unique au sein de l'UE. Elle permet à la société du jetable de perdurer et ne fait rien pour que les ressources naturelles cessent d'être gaspillées de façon déraisonnée.

Les députés européens ont aussi accordé lors de ce vote des dérogations pour les sacs plastiques utilisés pour emballer les aliments non conditionnés et les aliments secs et humides en vrac ainsi que pour les sacs plastiques biodégradables à usage unique. Ces sacs, tous autant qu'ils sont, seront exemptés d'un quelconque objectif de réduction et continueront de fait à être surconsommés sans contrôle. Avec ce vote, rien n'oblige non plus les Etats Membres à faire payer les sacs en plastique dans les magasins dits non alimentaires, ni ceux utilisés dans tous les magasins pour emballer les produits alimentaires en vrac et les aliments non conditionnés. En lieu et place de mesures de réduction et de l'obligation de faire payer les sacs, les eurodéputés ont introduit une obligation de remplacement de ces sacs par des sacs biodégradables ou en papier recyclé. Au lieu de réduire ces sacs, les eurodéputés ont donc choisi de remplacer des sacs à usage unique en plastique par d'autres sacs à usage unique faits d'autres matériaux.

Sur une note plus positive, les eurodéputés ont voté pour que les perturbateurs endocriniens et les substances nocives soient interdits de la composition des emballages plastiques et pour que la majorité des sacs en plastique ne soit plus distribuée gratuitement dans les supermarchés européens.

La décision de la Commission ENVI a suscité une vive réaction de la coordinatrice lobbying de Surfrider, Antidia Citores : « Lors du vote lundi, la commission ENVI est passée à coté d'un futur et d'un environnement sans sacs plastiques. Les mesures adoptées ne sont clairement pas à la hauteur de la gravité de l'impact de ces sacs sur les océans. Le fait de les remplacer dans certains cas par d'autres sacs à usage unique dits biodégradables ne répond en rien à l'exigence et urgence de réduire de façon significative l'utilisation des sacs à usage unique. Ces sacs sont une source de pollution considérable à l'origine de nombreux dommages pour l'environnement et à tous les niveaux : social, économique et sur la santé. Il est urgent de réagir face à cette situation et de promouvoir l'utilisation de sacs réutilisables. ».

Le rapport voté en Commission ENVI doit encore être adopté par le Parlement Européen réuni en séance plénière à Strasbourg le 17 avril prochain. « Nous invitons le Parlement Européen à écouter la voix des citoyens européens, qui se sont exprimés à plus de 70% en 2011 pour une interdiction des sacs plastique à usage unique en Europe. Nous vous appelons à relever le défi de la réduction de ces sacs et ce, indépendamment des matériaux utilisés pour leur fabrication, et à voter pour leur interdiction totale à l'horizon 2020 » conclut Antidia Citores.

Contacts à Surfrider Foundation Europe

Audrey Milhorgne, Coordinatrice Communication, + 33 6 29 94 57 90, amilhorgne@surfrider.eu
Antidia Citores, Coordinatrice Lobby et Environnement, + 33632689036, acitores@surfrider.eu